Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 14 Mai 1890 No. 31.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

# LE MANITOBA

## JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



# REPRODUCTIONS.

## MAI

SONNET.

Hosanna! La forêt renaît à ses ramures;
La mousse attache au roc son manteau de velours;
La grive chante; au loin les grands bœufs de labours
S'enfoncent tout fumants dans les chaudes bruines;

Le soleil agrandit l'orbe de son parcours;
On ne sait quels frissons passent dans les ravines;
Et dans l'ombre des nids,—fidèle aux lois divines—
Bientôt va commencer la saison des amours.

Aux échos d'alentours chantant à gorge pleine,
Le semeur dont la main fertilise la plaine,
Jette le froment d'or dans les sillons fumés.

Sortons tous; et groupés sur le seuil de la porte,
Respirons à loisir le vent qui nous apporte
Comme un vague parfum de lilas embaumés!

LOUIS FRECHETTE.

## REGRETS

Le grave M. Bréan, une des gloires de l'Académie des sciences et membre de l'Institut venait de quitter sa table de travail devant laquelle l'avaient retenu pendant de longues heures certaines questions de métaphysique difficiles à résoudre et qui étaient encore problèmes et mystères pour le monde savant.

Tout à ses pensées abstraires, il s'était machinalement dirigé vers les Tuileries, regardant sans les voir les promeneurs et les nombreux enfants jetant dans l'air leurs cris joyeux qui se mêlaient au pépiement des moineaux effrontés. Le métaphysicien eut sans doute une lueur, une révélation subite, car, ouvrant un porte-feuille qui ne le quittait jamais, il prit place sur un banc et, fiévreusement, nota les idées qui lui arrivaient en foule. L'endroit, un peu écarté, jouissait d'une tranquilité relative.

Les bruits n'arrivaient qu'affaiblis et dans ce quasi-isolement propice aux sérieuses méditations le professeur s'absorba si bien dans son travail, oubliant le lieu dans lequel il était, que son indignation fut profonde en entendant tout près de lui des éclats de rire.

Brusquement, relevant la tête, il regarda d'un air irrité qui avait osé le troubler.

A l'extrémité du banc, une jeune bonne était assise entourée de jouets de promenade et devant l'écrivain, trois amours de bébés tombés en arrêt sur leurs petites jambes écartées, les mains derrière le dos et le buste penché, examinaient avec une curiosité naïve cet original s'amusant d'une façon si particulière.

C'était là le motif de leur gaieté railleuse.

Bréan fut surpris de la grâce de ce groupe enfantin. Deux petits matelots de quatre à cinq ans et une délicieuse fillette un peu plus jeune, blonde et frisée, vêtue de rose, qui avec ses épaules et ses bras nus ressemblaient à une grasse fleur.

—Tu t'amuses, dit le second des garçonnets? Montre si c'est des images.

Et s'approchant avec le sans-gène des tout petits, il tira irrévérencieusement un papier du portefeuille pour s'en faire un bateau ou une cocotte.

—Monsieur, laissez cela, dit Bréan d'un ton sévère.

—Eh bien, donne alors, répondit l'enfant avec belle humeur. C'est pour jouer comme toi.

—Je ne vous fais donc pas peur?

—Eh! mais non, et ce disant, le bébé prit des mains du vieillard, subitement adouci, le crayon et le papier convoités.

C'était chose bien rare pour ce célibataire morose qu'une pareille condescendance au désir d'un bambin. Un superbe petit gaillard, ma foi. Grands yeux bavards et grosses boucles, des joues comme des pommes et de petits mollets si fermes!.. On l'aurait mangé tout cru.

A cheval sur le genou de son récent ami, il avait appuyé le cahier sur sa vaste poitrine et s'en servait comme d'un pupître. Son mignon-sourcil, un peu froncé, attestait toute la peine qu'il se donnait pour griffonner des caractères bizarres compris de lui seul.

—Allons, en voilà assez. Descendez.

—Non.

—Moi je veux monter maintenant.

Et c'était la fillette qui, après quelques coquetteries, s'installa sur l'autre genou.

—Il ne manque plus que le troisième, dit le savant. Quels envahisseurs!

—Si vous voulez me prêter votre canne, dit l'aîné, je vais tracer un grand cirque qui vous amusera bien.

Mais, mes enfants, vous abusez. Je suis vraiment absurde, pensait-il, tout en laissant les menottes de Germaine fourrager dans sa barbe et défaire son nœud de cravate, tandis qu'avec un sourire indulgent, il suivait les gestes gracieux de ces petits êtres qui nous courbent tous sous leur tyrannie ingénue.

Si ce jour-là quelques collègue de l'Institut était passé par les Tuileries, il eût été bien étonné de voir le grave Bréan jouer au ballon avec trois bambins, rire, courir comme s'il eût oublié ses soixante cinq ans et ses cheveux blancs.

Les chérubins avaient vaincu l'ennemi, pris la forteresse après un assaut glorieux et pénétré jusqu'au cœur de la place.

Ah! il était loin le fameux travail sur la métaphysique et l'astronomie. Celui qui en ce moment en aurait parlé à l'écrivain eût été mal accueilli. Bien plus intéressant était le rire de la petite Germaine, montrant ses quenottes, soulevant le ballon à deux bras d'un effort gigantesque pour le laisser tomber tout près. La mignonne, ravie de ce beau coup, se haussant sur un peton chaussé de blanc et, tenant d'une main sa courte jupe, semblait une minuscule danseuse vue par le gros bout de la lorgnette.

Le temps passait rapide. Il fallut interrompre cette partie bruyante et si gaie.

—Allons, allons, il est l'heure dit la bonne qui s'avançait avec les chapeaux.

—Déjà! cria le quatuor. Et le savant redevenu silencieux devant ces préparatifs de départ embrassa ses petits compagnons suspendus après lui comme une grappe et tendant leurs gentilles frimousses.

—Tu reviendras jouer?

—Oui, mes chéris.

Mélancoliquement, il les regarda s'éloigner. Plusieurs fois les bébés se retournèrent pour répondre à ses signes affectueux par des baisers et des sourires.

—Vous regardez partir vos petits enfants lui dit un jardinier qui avait été témoin de leurs jeux; allez, je sais bien ce que c'est que d'être grand-père. J'ai une petite de l'âge de la vôtre et aussi gentille.

A ces mots, le cœur du vieux garçon se gonfla et une larme vint mouiller sa paupière brulée par les veilles laborieuses. Pour la première fois, il s'apercevait que la science ne suffit pas toujours à remplir une existence et qu'il est sur terre des sentiments doux et forts, source de jouissances jusqu'ici inconnues, réelle vie de l'âme à laquelle il n'avait pas songé, tout préoccupé de ses recherches et de la gloire qui couronnait ses œuvres. Sa pensée se reporta en arrière. Il se souvint.

Vers sa vingt-cinquième année, son cœur avait failli s'ouvrir à une affection tendre. Une jeune fille l'avait aimé. Lui déploya toutes les ressources de son esprit charmeur pour captiver cette âme délicate. Libre il eût pu se créer une famille, mais au moment de remplir l'engagement contracté, craignant que les devoirs nouveaux ne prissent un temps si précieux à ses découvertes, entravant sa marche rapide vers la célébrité, froidement, il sacrifia son amour naissant à son ambition. Et maintenant, comblé d'honneurs, ayant les faveurs de la fortune, il comptait beaucoup d'envieux et pas d'amis, son caractère sec et cassant ayant éloigné toute sympathie. On respectait en lui son honorabilité et son immense érudition, mais c'était tout.

L'écrivain regagna lentement sa demeure qui lui parut vide et triste, ne travailla pas ce soir-là, et pendant toute la nuit—qui fut une longue insomnie—sa pensée alla sans cesse, des enfants avec lesquels il avait joué, au souvenir de la jeune fille délaissée qui maintenant était une femme âgée. Un impérieux désir le prit de revoir l'amie de sa jeunesse que, par sa faute, il avait condamnée à la solitude morne; car elle avait l'âme trop élevée pour aimer deux fois. Peut-être, sa douleur apaisée, le méprisait-elle.

Le bonheur est semblable à un oiseau léger qui, doucement, vous frôle de son aile. Il faut le surprendre au passage et savoir le retenir en lui faisant un nid ouaté de tendresse, sinon, c'en est fait, parfois pour la vie entière.

Bréan faisait ces réflexions, mais son esprit enfiévré refusait de céder à l'évidence et l'ancien amour renaissait de ses cendres comme un feu mal éteint. Il voulait revivre par la pensée les années disparues avec celle qu'il avait si gravement offensée; retrouver le charme de sa distinction de haute race, la douceur de son regard limpide et triste.

Eh bien, oui! Il lui offrirait de partager sa vie, hélas! au déclin; mais peut-être aurait-elle encore un faible rayon de soleil dans son existence, si elle consentait à lui pardonner et à prendre la place qu'elle eût dû occuper depuis quarante ans.

Se laisserait-elle fléchir? Qui sait? Tout n'est-il pas bonté et miséricorde dans certaines natures élevées? S'il n'avait pas cédé à son misérable égoïsme, il pourrait avoir droit maintenant au titre de grand-père, qui, donné inopinément la veille, l'avait attendri; se voir renaître dans des êtres jeunes, nourris de sa science, qui eussent continué avec succès ses travaux et porté fièrement un nom rendu célèbre.

Comparant sa vie à ce qu'elle eût pu être, un amer regret le prit.

Le lendemain, Bréan commença ses recherches pour retrouver celle que pendant si longtemps il avait oubliée. Après deux jours de courses occasionnées par les adresses successives de plusieurs changements de domicile, le savant toucha enfin le but désiré.

L'émotion lui étreignait la gorge à l'idée de se retrouver en présence de cette jolie Marie de Lignac, dont jadis il avait été un instant si épris. Quelle serait leur première parole? Il ne se sentait que la force de s'agenouiller devant elle pour implorer sa grâce en lui disant qu'il l'aimait et quel orage bouleversait son cœur, pris de tardifs mais cruels remords.

A l'appel de la sonnette, une domestique en larmes vint ouvrir.

—Melle de Lignac, demanda Bréan, étonné. Conduisez-moi vers elle. La servante s'effaça, puis, lui montrant une chambre éclairée par des bougies et dont en plein jour les persiennes étaient fermées:

—Entrez, dit-elle. La voilà.

Le savant fit quelques pas et, muet, atterré, s'arrêta devant un lit mortuaire sur lequel reposait celle qui emportait son suprême espoir ici-bas. Il regarda ce visage encore charmant et conservant dans l'éternel sommeil son exquise pureté de lignes. Dans les mains diaphanes, une touffe de rose fanées nouée d'un ruban bleu se détachait sur la blancheur du drap, Bréan reconnut le bouquet qu'un soir d'été il avait offert à son amie en lui jurant de l'aimer toujours.

Alors, avec un sanglot déchirant, il tomba à genoux, houteux, éperdu. Les larmes filtraient au travers de ses doigts crispés.

Parjure, il s'était éloigné lâchement brisant le cœur de cette douce et ravissante femme qui lui était restée fidèle jusqu'à la mort. Il baisa pieusement ses mains de cire qui tenaient le frêle gage de leur amour déçu, et sa prière monta ardente et désolée.

Le lendemain les obsèques eurent lieu et le savant conduisit à sa dernière demeure la pauvre créature sans famille.

Le célèbre écrivain est retourné à ses études, mais rien ne fermera plus la blessure ouverte au fond de son cœur, et dans ses moments de loisir, si on ne le voit pas aux Tuileries caresser trois jolis bébés, c'est qu'il est allé rêver près d'une tombe toujours fleurie de roses.

H. LEVORI.

# Le Manitoba.

Mercredi, 14 Mai 1890.


## LE CHEMIN DE FER DE MANITOBA ET DU SUD-EST

Le gouvernement fédéral a accordé un octroi de terres de 6,400 acres par mille à la compagnie organisée pour la construction de ce chemin de fer, qui maintenant est une chose certaine pour un avenir rapproché. Cette bonne nouvelle ne peut manquer de réjouir les paroissiens de Lorette, Sainte-Anne, LaBroquerie en particulier, qui bénéficieront plus spécialement de l'entreprise. Ces paroisses, avec cette voie ferrée prendront un nouvel essor, les terrains de la valeur, et le colon s'y rendra avec plus de facilité et s'y établira avec plus de confiance, quand il saura que ses produits auront toujours un écoulement facile, étant à la porte du marché, pour ainsi dire.

Depuis longtemps ce défaut de communication était un obstacle au développement des belles paroisses essentiellement canadiennes-françaises. C'est ce que comprenait le député de Provencher, l'hon. M. LaRivière, qui, depuis son élection, n'a cessé de travailler à doter ses électeurs, d'une voie ferrée. C'est surtout à lui que nous devons le succès de l'entreprise. Toutes les ressources de cette belle région pourront être exploitées, et le député de Provencher y aura surtout contribué, ensemble avec M le sénateur Girard qui fait au sénat la même œuvre que poursuit M. LaRivière aux Communes. Tous deux, nous l'avons constaté durant toute cette session, n'ont qu'un objet en vue : l'intérêt de Manitoba, et surtout celui du comté de Provencher.

Le chemin de fer de la Baie d'Hudson lui aussi a une aide substantielle et le député de Provencher et M. le sénateur ont favorisé de tous leurs efforts cette entreprise provinciale. Cette dernière compagnie pourra cette année bâtir son chemin jusqu'à la rivière Saskatchewan.

Un rapporteur du *Free Press* de Winnipeg, a interviewé un certain nombre de capitalistes et d'influences de Winnipeg qui tous se déclarent satisfaits de la conduite des autorités fédérales à notre égard. Quel contraste avec le gouvernement provinciale ! Si cela pouvait nous instruire. *It is never too late to mend*, disent nos amis les Anglais. Nous espérons que bientôt ils pourront mettre ce dicton en pratique, en répudiant les Martin Greenway et Cie.

## NOTES D'OTTAWA

[Spécial au *Manitoba*.]

12 mai 1890.

Dans quatre jours les séances du parlement canadien auront duré quatre mois et il n'est pas certain que la session se termine cette semaine quoique la chose soit possible.

***

Les amendements à la constitution des Territoires du Nord-Ouest ont été discutés aux communes mardi dernier. Cette fois M. Dalton McCarthy a pris sa revanche sur le député de Provencher. L'hon. M. LaRivière a demandé des changements dans la subdivision des circonscriptions électorales, afin d'assurer à la population française leur part de représentation dans le conseil et l'assemblée législative de ces Territoires.

***

M. Dalton McCarthy va appuyer les Charlton et Cie., pour demander d'insérer une clause dans l'acte des Territoires du Nord-Ouest, par laquelle la législature aura le pouvoir d'abolir les écoles séparées. Si cette proposition est faite, nous pouvons nous attendre à un nouveau débat orageux. Quand donc en finirons nous avec ces fanatiques mangeurs de français et de catholiques ?

***

A la séance d'aujourd'hui M. McCarthy se propose de demander au gouvernement, les renseignements suivants :

1. A-t-il été présenté à Son Excellence le gouverneur-général, ou au gouvernement, quelques pétitions ou représentations demandant le désaveu de l'acte de la législature de la province de Manitoba concernant les écoles publiques ainsi que de l'acte de la même législature abolissant la dualité de langue ?

2. S'il a été présenté pareilles pétitions ou représentations, par qui l'ont-elles été ?

3. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure au sujet des dits actes ?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention de produire ces pétitions ou représentations, s'il en a été présenté ?

M. Charles Langelier a laissé la chambre des communes pour aller se porter candidat dans le comté de Montmorency pour la législature de Québec. Malgré les rumeurs, il n'est pas probable que MM. Choquette, Couture, Godbout et Dupont suivent le même exemple.

***

L'honorable M. Foster a déclaré qu'il est possible que les comptes sous contestation entre le gouvernement fédéral et les provinces d'Ontario et de Québec soient réglés d'ici à quelques mois.

***

L'hon. M. LaRivière partira la semaine prochaine pour Saint-Boniface.

L'hon. sénateur Girard partira probablement en même temps.

***

Le gouvernement fédéral a introduit la loi annoncée au sujet des statistiques sur le travail. Le ministre de l'agriculture sera aussi commissaire du travail, avec un assistant dont le salaire sera fixé par l'exécutif. Leur devoir sera de se procurer des autorités fédérales et locales, bureaux de commerce, commissaires de hâvres, unions de commerce, associations diverses, tous les renseignements utiles sur l'agriculture, les mines, le transport des effets, les industries, le nombre d'employés, leur âge, habileté et la somme engagée dans les industries, le nombre d'ouvriers sans ouvrage, la condition sanitaire, tous renseignements sur les Chinois, etc. Cette loi pourra produire de bons résultats.

## " VERITAS LIBERABIT VOS "

Il est impayable M. Tardivel de *La Vérité*, de Québec. Reproduire des extraits du *Manitoba* depuis des semaines, non pour nous aider dans la position difficile où nous nous trouvons aujourd'hui, comme les autres confrères de là-bas, mais simplement pour nous taquiner à propos de tout et de rien.

Nous avons toujours fait acte de volonté vis-à-vis le directeur de *La Vérité*, et nous continuerons d'employer le même spécifique, bien que nous commencions à être persuadé qu'il est inutile de vouloir faire entendre et comprendre ceux qui ne veulent pas.

Nous l'avons déjà dit et le répétons : M. Tardivel aurait tout à gagner s'il faisait un voyage à Manitoba.

## LES EXAMENS DE L'UNIVERSITE

Les examens de l'Université de Manitoba sont commencés depuis lundi.

Voici les noms des élèves du Collège de Saint-Boniface :

Senior B.A.—M. A. Béliveau.

Junior B.A.—MM. A. Versailles, R. Goulet, V. Bourdeau et W. Jubinville.

Premier examen—MM. A. C. LaRivière, G. Jean, A. J. H. Dubuc.

Examen préliminaire — MM. E. Buron, J. Clément, F. Létourneau, J. Bernier et G. A. Dubuc.

Nous espérons que nos jeunes amis se distingueront comme par le passé.

## DISCOURS PRONONCÉ

PAR

## L'HON. M. LaRIVIERE, M. P.,

MARDI, LE 6 MAI 1890,

**Sur la question des divisions électorales françaises au Nord-Ouest.**

Au commencement de cette session, l'on a soulevé une question qui touche de très près à la législation que nous sommes appelés à discuter. L'on faisait remarquer qu'il était étonnant de constater que des 22 députés au conseil du Nord-Ouest, pas un seul Canadien-français eut été élu, quand une grande proportion de la population est de langue française. Ceci est dû à la manière dont on a rédistribué les divisions électorales. L'on a divisé les groupes français de manière a ne pas leur laisser un nombre suffisant d'électeurs pour élire un des leurs au conseil. J'espérais que le bill actuel contiendrait des dispositions modifiant les divisions électorales de manière a donner à la population française des Territoires du Nord-Ouest l'avantage d'élire quelqu'un des leurs pour les représenter au conseil du Nord-Ouest. L'hon. député de la Saskatchewan (M. MacDowell) suggéra alors, d'insérer dans les amendements à l'acte des Territoires du Nord-Ouest des clauses nécessaires pour permettre à la population française de se faire représenter, et si, je me rappelle bien, on lui promit que lorsqu'une telle législation serait soumise à la chambre, elle contiendrait les clauses demandées et protégerait les intérêts de ceux qui n'ont pas de représentant aujourd'hui. J'ai constaté avec regret, que ceux qui avaient charge du bill au sénat, aient refusé de s'arrêter à cette question lorsqu'elle leur a été soumise. Le bill que nous avons à considérer ne contient pas cette clause. Comme je l'ai déjà dit, des 22 députés dont se compose le conseil du Nord-Ouest, pas un seul n'est français, pas un seul n'est catholique. Cependant un cinquième de la population des Territoires est français. D'après le dernier recensement la population totale est de 22 ou 27,-000 âmes dont 4,800 d'origine française, et ces 4,800 habitants n'ont pas de représentant dans l'assemblée du Nord-Ouest. Avant que cette chambre n'adopte ce bill, j'espère qu'on y fera certains amendements de nature à rémédier à ce mal. A l'époque de la confédération, lorsque l'on donna une constitution à la province de Québec, l'on eut le soin de réserver un certain nombre de comtés appelés les comtés anglais. D'après la constitution, la législature de Québec ne peut pas changer les limites de ces comtés, afin de protéger la minorité protestante contre la majorité en lui laissant ses représentants. J'approuve cette mesure. Bien qu'il n'y eut là aucun danger à redouter, je suis en faveur de la protection de la minorité contre la majorité. Si nous avions cette protection à Manitoba, nous n'aurions pas à déplorer la législation que l'on vient d'y adopter. Je soutiens qu'il est de notre devoir comme représentants du peuple en cette chambre, de voir à protéger la minorité des Territoires comme le sont celles de Manitoba et de Québec par la constitution. J'espère encore, qu'avant que ce bill n'ait subi toutes ces phases en cette chambre, on y ajoutera les dispositions nécessaires pour protéger la minorité des Territoires, au moins en ce qui regarde son droit à une représentation équitable.

## DESTRUCTION COMPLETE DE L'ASILE DE LA LONGUE POINTE, QUE.

Nous empruntons à *La Minerve* les détails suivants de l'incendie de l'Asile Saint-Jean de Dieu :

Une catastrophe épouvantable est arrivée mardi aux portes de Montréal. L'asile d'aliénés de la Longue Pointe a eté détruit de fond en comble par un des incendies les plus effrayants dont fasse mention l'histoire de ce pays.

Toute la population de Montréal a été plongée dans une sorte de stupéfaction en apprenant cette nouvelle On oublie tout pour s'entretenir uniquement de ce terrible malheur, qui a coûté la vie à environ quarante personnes

Le feu s'est déclaré vers onze heures et demie hier dans une salle voisine de la chapelle, appelée salle Sainte-Thérèse. C'est M. l'abbé Béland, le chapelain, qui s'en est aperçu le premier à la fumée qui pénétrait dans sa chambre, qui est voisine de la salle Sainte-Thérèse. Il s'empressa de donner l'alarme générale, puis il courut à la chapelle afin de sauver le Saint-Sacrement et les vases sacrés. Il n'y parvint qu'au péril de sa vie ; il a eu la barbe et les cheveux en partie brûlés. On peut juger par ce premier incident de ce drame terrible avec quelle rapidité les flammes se sont propagées.

Le premier soin des religieuses, des médecins et des employés fut d'appeler les pompiers de Montréal à leur secours au moyen du téléphone et de se précipiter dans les salles les plus exposées pour en sortir les malades.

La salle Sainte-Thérèse, où le feu a commencé, se trouvait presque au milieu de cet immense édifice et c'est à l'étage supérieur que l'incendie a éclaté.

Dans les étages supérieurs de l'asile voisine étaient les femmes maniaques et paralytiques. C'est parmi ces malheureuses que se trouvent la plupart des victimes.

Le Dr Bourque, le Dr Prieur, le Dr Barolet, les religieuses et les employés se précipitèrent de ce côté. On faisait sortir les folles de toutes les salles et on les envoyait libres dehors.

Mais l'incendie accourait avec une telle fureur que bientôt il eût envahi tout le corps de bâtiment dont nous parlons. Les maniaques refusaient de sortir. L'incendie les fascinait et plusieurs d'entre eux qu'on s'efforçait de pousser dans les escaliers, s'échappaient en poussant des cris sinistres et retournaient dans les salles en flammes.

Quant au femmes paralytiques, il en restait environ douze dans la salle supérieure, quant tout-à-coup le feu envahit l'escalier et les enferma dans un cercle de flammes infranchissable. Deux ou trois sœurs tertiaires, qui s'étaient dévouées héroïquement pour sauver leurs chères malades, ont malheureusement péri avec les paralytiques. Une ou deux autres tertiaires ont aussi payé de leur vie leur dévouement à d'autres aliénées.

Il est encore absolument impossible de se reconnaître. C'est quinze cents personnes dont il faut faire l'appel, afin de s'avoir quels sont ceux qui sont ensevelis sous les décombres encore en flammes, ou dont les cendres sont confondues avec celles de l'édifice même.

Il n'est pourtant que trop certain que deux ou trois sœurs tertiaires ont péri dans les salles des paralytiques et une ou deux dans celles de maniaques. Le Dr Bourque luimême a failli perdre la vie en faisant des efforts pour pousser les maniaques hors de leur salle.

Mais à la fin, la chambre fut si pleine de fumée que le brave docteur s'affaissa sur le plancher, presqu'évanoui.

Il se traîna sur les mains vers la porte et pu se faire une issue. Il quitta la place en pleurant.

Les infortunées patientes se tordaient dans les convulsions de l'agonie.

Des centaines de spectateurs ont assisté à la mort tragique de trois folles furieuses cramponnées aux grilles.

Elles ont résisté aux flammes pendant cinq minutes, puis ont roulé dans un torrent de flammes.

Après l'arrivée des pompiers, ces derniers et avec eux les citoyens de la Longue-Pointe et un grand nombre de citoyens de la ville' s'effaçaient, souvent au péril de leur vie, de sauver les malheureux aliénés.

Le nombre des blessés, c'est-à-dire de ceux qui ont des brûlures qui ne sont pas mortelles est d'environ une centaine. Un grand nombre de religieuses ont enduré des brûlures qui ne sont pas t.ès graves en s'efforcant de sauver leurs malades. On mentionne, entre autres, la sœur Bonaventure, qui n'a réussi qu'au prix des plus douloureuses brulures à sauver un homme dont l'érudition et lè talent étaient autrefois fort admirés à Montréal.

Comme bien on le pense, un très grand nombre d'aliénés ont échappé à la surveillance des gardiens et se sont réfugiés à Montréal.

Les sœurs de Saint-Jean de Dieu, sont admirables d'énergie et de dévouement.

Une religieuse atteinte de folie est morte pendant qu'on la transportait à l'asile Saint-Isidore, d'une syncope. Cette religieuse appartenait à un couvent de la ville d'Ottawa.

Le gouvernement a permis aux autorités de l'Asile de faire convertir les bâtisses de l'exposition à Montréal en asile temporaire. Dans quelques jours les aliénés de Saint-Jean de Dieu seront donc réunis sur les terrains de l'exposi tion, où ils passeront l'été, en attendant que l'asile soit reconstruit.

Il n'y a plus guère de doute possible sur l'origine du feu. D'après tous les renseignements que nous possédons, il parait impossible que le feu ait été mis. L'incendie a eu pour cause la détérioration d'une des cheminées. C'est ce qui semble le plus probable.

L'asile était assuré pour six cent mille piastres. Il en avait coûté, de construction, sept cent mille. L'asile, l'ameublement, les accessoires, etc, avaient coûté $1,132,000. La compagnie d'assurance " Royal " à elle seule perd $300,000. Les autres $300,000 sont réparties sur un grand nombre de compagnies d'assurance, en montants qui varient de $5,000 à $25,000.

Tous les régistres et tous les documents de la maison ont été sauvés.

Le chef Bénoit dit un pompier, a vu sept personnes aliénées mourir dans les flammes entrelacées, sans qu'aucun secours pût leur être porté ; l'on en voyait d'autres se tordre dans les fenêtres, cherchant à sortir à travers les grillages, mais ne pouvant tout au plus que sortir la tête de la fenêtre, et rôtissant dans cette affreuse position, après avoir refusé péremptoirement de sortir quand il en était encore temps.

Le nombre des patients et du personnel était de *mille sept cents*, dont douze à treize cents patients et trois à quatre cents gardiens et sœurs.

## S. G. MONSEIGNEUR TACHE

Nous le notons avec douleur, l'état de santé de notre vénérable archevêque est très précaire depuis jeudi dernier. Ce matin, pourtant, M. le curé Messier nous annonçait qu'un mieux sensible se faisait sentir.

## Choses et Autres

—Emery Robidoux, député de Chateauguay, a été assermenté vendredi, par le lieutenant-gouverneur Angers comme secrétaire provincial de Québec. M. Robidoux est né à Saint-Philippe, en 1844. Il a été admis au barreau en 1866. En 1882 il a été battu dans le comté de Laprairie. Il est député de Chateauguay depuis 1884.

—On mande de Paris que dans leur rapport, les membres de la commission envoyée à Panama pour examiner les travaux du canal estiment qu'il faudrait 385,000,000 de francs pour achever le canal avec le système des écluses. A cette somme il faudrait ajouter 20 pour cent pour les dépenses imprévues et 23 pour cent pour les frais de direction et l'intérêt. Le coût total est fixé à 900,000,000 de francs. Le rapport ajoute qu'il faudrait sept ou huit ans pour terminer le canal.

Les dépenses de l'administration sont évaluées à 10,000,000 de francs par an. D'après les évaluations de la commission, les recettes nettes pour les trois premières années après l'ouverture du canal seraient de 38,000,000 de francs per an. Elles s'élèveraient graduellement d'année en année et atteindraient, douze ans après l'ouverture du canal, la somme de 61,000,000 de francs.

Le matériel de l'ancienne compagnie et les travaux déjà exécutés sont évalués par la commission à 450,000,000 de francs.

—Les ouvriers européens ont signé un appel à leurs camarades dans lequel ils demandent : la réduction de la journée de travail à huit heures, la limitation du travail des femmes, l'interdiction du travail de nuit, la suppression des bureaux de placements, etc.

—L'hon. sénateur Thibeaudeau a été nommé shérif de Montréal, M. L. O. David ayant refusé la position.

—*L'Etoile de l'Est*, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître à Coaticook. MM. Gendreau et Morin sont les éditeurs-propriétaires.

*L'Etoile* est indépendante en politique.

—Le British Museum est en pourparlers en ce moment pour acheter une lettre de Marie Stuart. C'est une des trois lettres que la reine d'Ecosse écrivit le matin de son exécution et qui étaient adressées, la première au pape, la seconde au roi de France et la troisième au cardinal de Guise. La lettre au pape est encore conservée dans les archives du Vatican ; celle au roi de France a été détruite avec les papiers de la famille royale. Quant à la troisième, déposée dans un monastère de Guise, elle y est restée pendant de longues années. A la révolution, elle disparut. C'est cet autographe rarissime que le musée de Londres voudrait acheter.

## PERSONNEL

Madame Bétournay, veuve de feu l'honorable Juge Bétournay, est arrivée vendredi de Régina pour séjourner quelque temps avec ses enfants.

M. Albert Bétournay inspecteur des écoles sauvages catholiques de Manitoba et du Nord-Ouest, devra être aussi au milieu de nous dans quelques jours.

M. et Mme C. A. Lemieux sont revenus lundi de leur voyage de noces.

M. l'abbé Gaire est à l'archevêché.

M. Napoléon Gaudet doit laisser Saint-Boniface vers la fin du mois pour aller à Saint-Jean-Baptiste prendre possession de l'Hôtel Parenteau dont il a fait l'acquisition.

La Révérende Sœur Bourassa, du Pensionnat de Saint-Boniface, est partie lundi pour Montréal.

M. l'abbé G. Cloutier est parti lundi pour la province de Québec, afin d'assister au sacre de Mgr A. A. Blais, évêque co-adjuteur de Mgr Langevin de Rimouski.

M. Cloutier ne sera pas de retour avant quatre à cinq semaines.

## 'PEUT-ON NE RIEN FAIRE QUAND ON AIME ?

Il y avait dans une ville opulente des Etats-Unis, une jeune créole bien favorisée des dons de la fortune. Elle vivait modestement au milieu de son mobilier propre mais humble comme elle. Sa nourriture était des plus frugales. Ses vêtements étaient pauvres mais simples et propres. Les pauvres avaient une grande partie de son revenu, ses domestiques avaient son sourire presque continuel, les malades et les affligés presque tout son temps, enfin Dieu avait son cœur et ce n'était pas peu ; il n'y avait pas une bonne œuvre dont elle ne prenait une part très active. Un jour son vénérable directeur vient la voir et la trouva triste et abattue. Qu'avez-vous ? lui dit-il. Elle répondit :— Je cherche à faire quelque chose pour le bon Dieu.—Mais il me semble que vous en faites assez, lui dit il —C'est beau, n'est-ce pas, lui répondit celle-ci d'un air dédaigneux, mais ne voyez-vous pas que cela est une pure jouissance pour moi ? Je n'aime pas le luxe, la charité me plaît, les plaisirs m'ennuient, en faisant ce que je fais, il n'y a pas de sacrifice. Or aime-t-on quand on fait quelque chose qui ne coûte ni peine ni fatigue. Souffrez, associés de la Propagation de la Foi que l'on vous dise ! Ayez le même zèle, semblables à cette Dame, ne vous contentez pas de présenter votre offrande, faites plus encore pour le bon Dieu, il est si bon qu'il vous rendra au centuple tout ce que vous aurez fait pour lui, surtout que ça vaille la peine —*Communiqué.*

## NAISSANCE

GELLEY—A Winnipeg, le 9 courant, au No. 97 Edmonton street, la femme de M. Thomas Gelley, M.P.P., une fille.

## DECES

WINCELL—A Saint-Boniface, le 8 courant, à l'âge de 39 ans, M. Alexandre Wincell. Ses service et sépulture ont eu lieu samedi dernier.

LEVACK—A Sainte-Anne, le 27 avril dernier, à l'âge de 11 mois, J. J. Levack enfant de M. A. J. Levack, marchand.

## Correspondance

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

### AUX DETRACTEURS

Saint-Alphonse, 6 mai 1890.

A M. le Directeur du *Manitoba*.

Monsieur,—Je viens de lire sur un journal publié en Belgique *Le Devoir*, une correspondance d'un Belge établi à Saint-Boniface. Avec votre permission, M. le Directeur, je donnerai un extrait de cette lettre que je ferai suivre de quelques remarques. Voici ce qu'écrit le correspondant belge de Saint-Boniface :

" Depuis un an que je suis au Manitoba, " je suis à peu près à même de le connaître, " c'est pourquoi je vais entretenir un " instant vos lecteurs ; au risque de venir " me heurter à la trop grande influence de " certains agents belges je veux fournir " sous ma propre responsabilité quelques " critiques sur le pays et quelques renseignements sur le Canada. Je le fais avec " d'autant plus de plaisir que je suis fort " de mon droit et que c'est pour défendre " la justice et la raison ; mais cependant " avec impartialité. Celui qui pourra me " donner un démenti est un fourbe et un " menteur. Le Manitoba est 28 fois aussi " grand que la Belgique ; il compte cent " mille habitants dont cinquante mille " pour Winnipeg et Saint-Boniface.

" On y trouve beaucoup de terrain à " vendre, mais malheureusement les trois-" quarts sont impropres à la culture ; le " laboureur est à peu près sûr de n'y ja-" mais réussir. L'hiver y est très long et " très froid ; 1889 a vu 92 degrés Réaumur " soit 51 degrés centigrades endessous du " zéro.........

" L'été y est très court et excessivement " chaud ; une année les récoltes y brûlent, " une autre elles y gèlent, et ainsi de suite " au point qu'en culture on ne peut comp-" ter une bonne campagne sur dix.

" Aussi, arrivés dans ce pays les Belges " sont bien déçus.

" On ne trouve que des Anglais qui dé-" testent les immigrants Belges, que des " Canadiens qui les attendent pour les dé-" pouiller avec voracité.

" Un bon ouvrier gagne ici de 50 à 60 " francs par mois pour 15 ou 17 heures de " travail par jour, et comme fiche de conso-" lation, tous les produits y sont de quatre " à cinq fois plus chers qu'en Belgique......

" Quand un ouvrier a gagné de 20 à 50 " francs chez un patron il se voit bien " souvent frustré de son salaire. Cela se " fait impunément et par la raison toute " simple qu'il lui faut avancer de fortes " sommes pour introduire un procès en re-" couvrement.

" Si ce procès est perdu par l'artisan, la " somme est confisquée au profit du gou-" vernement et du patron injuste et voleur.

" Le commerçant peut ici vivre plus " facilement que l'ouvrier ; les servantes " également, car elles gagnent de 60 à 80 " francs par mois ; elles sont demandées " un peu partout et établissent aisément " leur suprématie sur la maison où elles " travaillent.

" Les émigrants du Luxembourg belge " sont presque tous établis comme cultiva-" teurs à Saint-Alphonse. Mais ils le re-" grettent bien. J'en connais qui sont " venus avec vingt-cinq mille francs et " certes ils ne sont pas moins malheureux " que les autres ........

" UN EMIGRANT BELGE."

N'est-ce pas que l'auteur de cette lettre a du toupet ? On ne sait vraiment ce qui domine en lui, le mensonge, l'effronterie ou l'impudence. L'auteur, par hazard, ne serait-il pas un de ces désœuvrés, une de ces nullités que l'on rencontre parfois dans les villes comme dans les campagnes, l'écume de la société ! Ne serait-ce pas un de ces êtres grincheux, grognards, qui n'ont que l'amertume dans le cœur, la plainte dans la bouche, le murmure sur les lèvres ? Enfin, ne serait-ce pas un de ces paysans gourds, alourdis, mais prétentieux, vantards, qui se croient capables de tout, et qui, quand il s'agit de montrer leur savoir faire placent la charrue devant les bœufs ! Nous n'en savons rien, car l'auteur a caché son nom, néanmoins sa correspondance nous permet de croire que l'individu n'est pas dans un état normal.

L'auteur a l'audace d'écrire que : " celui qui pourra lui donner un démenti est un fourbe et un menteur." Eh bien. ses compatriotes eux-mêmes de Saint-Alphonse, pourront, s'il le faut, lui donner de nouveau le démenti le plus formel, je dis de nouveau, puisque l'an dernier, ils ont signé et adressé une requête au gouvernement le Belgique, le priant de favoriser l'émigration belge vers les vastes et fertiles prairies du Manitoba.

L'auteur écrit encore que : " arrivés dans ce pays les Belges ont été déçus." Oui, les Belges ont été *déçus*, quand à la gare de Winnipeg, un grand nombre d'entre eux, n'ayant plus d'argent, virent leur passage payé jusqu'à Cypress River par le Rév. G. Cloutier, de Saint-Boniface ; quand, arrivés à Saint-Alphonse, ils furent reçus à bras ouverts par les Canadiens, logés dans les maisons des Canadiens, et pensionnés gratuitement ou aux frais du curé de la paroisse, quand enfin, les Canadiens se sont cotisés entre eux pour venir au secours des plus pauvres ou des malades. Ils eurent d'autres déceptions de ce genre-là, mais pour le moment nous n'en parlerons pas.

" Les Anglais détestent les immigrants belges ! " Encore une invention mensongère et calomniatrice. Les Anglais connaissent à peine les Belges. Il ne faut pas s'imaginer, se faire croire que l'arrivée de quelques colons belges a eu un retentissement extraordinaire dans le pays. Ici, d'ailleurs, les quelques belges au service des anglais sont contents de leurs patrons et ceux-ci de leurs employés.

D'après le correspondant du *Devoir* la journée de travail serait de 15 à 17 heures, j'avoue que pour quelques-uns d'entre eux, il faudrait même 20 heures de travail continu pour valoir la journée d'un homme ordinaire. Mais c'est là, un cas exceptionnel, et même pour ceux là, le travail de dix à douze heures est le seul qui soit exigé par les patrons. D'ailleurs, comment le belge peut-il se plaindre de longues journées et cela, dans son propre pays, quand là il y travaille jour et nuit et encore gagne-t-il assez pour payer sa pension et prendre sa goutte de genièvre

Pour ce qui regarde le montant et la paie du salaire le correspondant exagère et ment effrontément. Voici quelques faits : Un M. E. Agacand, belge, est engagé ici pour $200 (1000 francs) pour un an de service, et tous ses compatriotes ont ou pourraient en avoir autant. L'an dernier un belge avec sa femme a refusé $28 ou $30 par mois ; il a refusé croyant sans doute, qu'à ce prix on voulait l'exploiter—il est allé à Saint Boniface et depuis nous avons appris par ses compatriotes que ce Monsieur ne cesse d'écrire en son pays, contre le Manitoba et les Canadiens. Un autre belge gagnait ici une piastre par jour, ce n'était rien, il n'a pas été satisfait. Un quatrième a fait sur sa terre cette année même, plus de $600—soit 3000 francs, c'est-à-dire que dans un an, il a réalisé plus ici que pendant 40 ans d'un travail sérieux en Belgique, celui-là n'est pas encore satisfait. Mais ce sont là des exceptions Car les belges en général, sont très contents de leurs positions et ils ont raison de l'être. La plupart sont arrivés ici sans sou ni maille et maintenant, disons-le à leur louange, ils sont propriétaires et presque bourgeois. Je compte près de 50 propriétaires belges dans la seule paroisse de Saint-Alphonse.

Aucun émigrant du Luxembourg n'a apporté ici la somme de 20,000 francs Je défie le correspondant anonyme de prouver son avancé En attendant qu'il le fasse, je le tiens pour un menteur, pour ne rien dire de plus.

J'oubliais de faire remarquer que les neuf-dixièmes des Belges, pour ne pas dire tous, ne pouvaient pas être dépouillés comme le dit l'auteur de la lettre en question, pour la raison très simple que l'on ne saurait rien enlever à celui qui ne possède rien, et cet auteur a osé écrire que " les Canadiens attendent les Belges pour les dépouiller avec voracité." Il n'est pas flatteur notre parasite, mais qu'il médite donc les faits ci-dessus mentionnés et qu'il nous dise ensuite qui est possédé de l'insatiable soif de l'or, qu'il nous dise où est la voracité ? Voici un autre fait que je livre à sa méditation. Un de ses compatriotes, un individu du même calibre probablement que notre anonyme, ne voulant pas travailler, a voulu avant de retourner en Belgique, faire un appel à la charité des Canadiens, il a quêté, on lui a donné pour la valeur de $125, (soit 625 frs.), soit en provisions, soit en habits, soit en argent ; de plus, il a quêté son passage jusqu'à Montréal, et maintenant il dénigre le Manitoba, déblatère contre Saint-Alphonse. Encore une fois, qui est dépouillé ! qui est doué d'un appétit *vorace !*

Que veut dire le correspondant du *Devoir* par la " suprématie qu'acquièrent les servantes sur les maisons où elles travaillent ! " Veut-il dire que les servantes belges sont supérieures aux servantes des autres nationalités et même aux maîtresses des maisons canadiennes ? Dans ce cas, notre homme a perdu la raison, il faudrait l'envoyer à l'asile de Selkirk. Mais notre détracteur, comme d'habitude, veut peut-être porter une accusation plus grave. C'est pourquoi, je lui dis, expliquez-vous, " grand défenseur de la justice et de la raison." puis, montrez-nous votre figure intéressante, enlevez le voile qui couvre votre face. J'aurais peut être une histoire édifiante à raconter sur votre compte. A bon entendeur, salut.

O. B.

## Chronique Locale.

—Demain, jeudi, fête de l'Ascension, est un jour de fête d'obligation.

—Les exercices du mois de Marie sont suivis avec beaucoup d'assiduité par notre population.

—Le bureau de poste sera ouvert demain de 9.30 à 10 heures et de 11.30 à 12.30 et de 5.30 à 6.30.

—Demain, à 2 heures, il y aura une assemblée de l'Association Saint Jean-Baptiste. Voir l'annonce.

—La voie des lacs est ouverte. Les steamers du C. P. R. laissent Port-Arthur pour Owen Sound tous les mardis et samedis.

—Le bois de l'ancien hôtel Beauregard se vend rapidement. Ceux qui en ont besoin peuvent s'adresser sur les lieux. Bois de première, de deuxième, de troisième qualité à prix des plus modérés

—Les Sœurs de l'Hôpital Saint-Boniface accusent réception de $15.00 (quinze piastres) en argent, d'un certain nombre de robes de nuit, de couvertures d'oreillers, etc., pour les salles générales des hommes et des femmes. Cet envoi, ajouté aux autres effets déjà fournis, contribue beaucoup au confort, etc., des malades, et pour lequel les Sœurs de l'Hôpital prient les Dames de la Société de Secours de vouloir bien agréer leurs sincères remerciements.

—La Cie *The Western Woolen Manufacturing Company* a fait l'acquisition de la fabrique de laine de Saint-Boniface. Elle y a fait des améliorations importantes et l'a munie de tout l'outillage le plus perfectionné. La Cie pourra exécuter tous les ouvrages du ressort de cette industrie, tels que tweeds, flannelles, couvertes, mitaines, bas, laines à tricot etc. Les travaux seront sous la direction de M. John Ryan qui a vingt ans d'expérience dans cette ligne et a dirigé la fabrique de laine de Rapid City en cette province. La Cie sera toujours prête à échanger ses produits pour de la laine, qu'elle paiera au prix du marché.

## AGRICULTURE

A PROPOS D'INDUSTRIE LAITIÈRE

L'industrie laitière paye-t-elle? Pour répondre à cette question, je ne puis m'empêcher de traduire le passage suivant que je trouve dans le *Country Gentleman*, c'est tout simplement l'expérience d'un cultivateur qui dit en termes bien simples comment il a réussi à faire de l'argent en élevant des vaches; laissons lui la parole :

" Le fait est qu'aujourd'hui si l'agriculture n'est pas plus florissante, c'est dû plutôt au cultivateur qu'à la terre qu'il exploite. Si l'on travaillait plus intelligemment, jasait et flânait moins, ne se plaignait pas autant, il y y aurait plus d'argent dans les portefeuilles. Les professions libérales sont encombrées et le jeune homme qui se fait cultivateur doit se considérer le plus heureux des hommes. Il réussira, s'il se livre avec intelligence à l'industrie laitière.

Généralement un cultivateur qui retire de $20 à $25 de chacune de ses vaches se compte heureux, cependant il devrait faire avec chacune d'elles de $45 à $50. J'ai obtenu ce résultat ; tant que je n'ai pas nourri mes vaches judicieusement et suffisamment, j'ai été en perte; il y a toujours perte de priver ses vaches laitières, tandis qu'il y a toujours profit à les bien soigner. J'ai dans mon troupeau des vaches qui me donnent aisément 300 lbs de beurre pendant l'année et d'autres qui rendent une livre de beurre par 12 lbs de lait ; j'ai obtenu ce résultat en soignant convenablement. Toutes mes vaches me donnent du lait pendant onze mois dans l'année : une vache qui ne donne pas du lait durant l'hiver, c'est une *rentière*, elle endette son propriétaire, depuis nombre d'années, je me suis débarrassé de ces rentières. Une vache ordinaire bien nourrie et bien traitée peut donner 250 lbs de beurre ou 625 lbs de fromage dans son année.

Le véritable fondement de mon succès dans l'industrie laitière, c'est que je connais parfaitement chacune de mes vaches, je les ai toutes essayées séparément. Je suis convaincu que tout cultivateur qui se livre à l'industrie laitière et qui ne prend pas cette précaution, marche à l'aveugle et le plus souvent avec perte. Je ne tiens pas de vache dont le lait ne contient pas en moyenne 5 o/o de matière grasses.

Pour le cultivateur qui fait du beurre, ce n'est pas la grande quantité de lait qu'il doit considérer, mais la richesse du lait, la qualité, et tout dans son industrie doit tendre vers ce but.

La science et l'expérience nous enseignent aujourd'hui beaucoup de choses importantes sur la vache, le lait, le beurre, le fromage qui étaient complètement ignorées il y a quelques années ; le cultivateur intelligent et d'initiative doit connaître ces choses ; il a toutes les facilités de savoir quelle espèce de nourriture, quelle quantité il doit donner à ses vaches pour en obtenir ou du lait, ou du beurre, ou de la viande. La connaissance de ces choses est la base du succès de tous les cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière.

Les cultivateurs devraient élever eux-mêmes leurs vaches et se former en quelques années un troupeau de vaches de première qualité. Pour cela, ils n'ont qu'à se procurer un taureau de choix et n'élever que des génisses qui sortent de leurs meilleures vaches laitières.

UNE NOUVELLE BRANCHE DE COMMERCE

On parle d'une nouvelle branche de commerce aux Etats-Unis, et nul doute qu'avec l'esprit de commerce et d'entreprise qui caractérise nos voisins, ce commerce deviendra rémunérateur pour le cultivateur.

C'est tout simplement de vendre l'ensilage en barils ou en paquets pesant de 200 à 300 lbs. On s'est dit tout simplement : "une tonne de bon foin vaut ordinairement de $10 à $15 tandis qu'une tonne d'ensilage vendu à $3 serait bien payée ; trouvons le moyen de donner à l'ensilage une forme convenable pour le mettre sur le marché et il y a de l'argent à y faire." On cherche et bien sûr que l'on trouvera.

Sans être prophète, je puis dire qu'à une époque assez rapprochée. on verra l'ensilage mis en vente sur le marché tout comme on voit aujourd'hui le foin et la paille. Il y aura alors une grande jubilation à l'étable et le lait coulera en abondance.

UNE BARRIÈLE DISPENDIEUSE

Un cultivateur perd un jour nn cheval de $200 par sa négligence. Il n'a pas le temps de faire une bonne barrière suspendue pour son parc ; il envoie un jeune homme chercher le cheval au champ ; ce jeune garçon ne tire qu'une perche ou deux de la barrière à perches et fait sauter le cheval pardessus les autres, il brize une perche et un éclat de bois lui fait une blessure mortelle.

$200 pour une barrière, c'est cher n'est-pas? Cependant combien de cultivateurs négligent ce petit détail de faire toujours de bonnes barrières sur les fermes et s'exposent par là à des pertes considérables

À FUIR COMME LA PESTE

Une bonne recette contre la dureté des temps est bien celle que me donne un cultivateur à l'aise qui ne se plaint pas trop des mauvaises années :

" Je travaille continuellement, mais sans me fatiguer et nuire à ma santé, je ne laisse rien perdre, je tire profit de tout, j'évite toute dépense inutile, surtout, je crains et fuis comme la peste tous les comptes de magasin, et ma foi, en agissant ainsi je n'ai pas trop à me plaindre des mauvaises années."

## COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

| | $ cts. | $ cts. |
|---|---|---|
| Bœuf, rôti, par lb | 0 10 | à 0 15 |
| Bifteck, " | 0 10 | à 0 12 |
| Bœuf salé, " | 0 06 | à 0 08 |
| Bœuf, bouilli," | 0 06 | à 0 08 |
| Bœuf, par quartier. | 5 00 | à 6 00 |
| Bœuf, vivant, par 100 lbs | 3 00 | à 3 50 |
| Veau, rôti, par lb | 0 10 | à 0 15 |
| Veau, côtelettes, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Porc frais, " | 0 10 | à 0 15 |
| Porc, par 100 lbs | 7 00 | à 7 50 |
| Mouton, rôti, par lbs | 0 10 | à 0 15 |
| Gigot de mouton, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Côtelettes de mouton, par lb | 0 15 | à 0 15 |
| Agneau du printemps, p. qr | 0 75 | à 1 00 |
| Jambon, par lb | 0 15 | à 0 00 |
| Lard " | 0 10 | à 0 12 |
| Saindoux " | 0 10 | à 0 12 |
| Saucisse " | 0 12½ | à 0 10 |
| Saucisson de Bologne, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Foie, par lb | 0 04 | à 0 05 |
| Rognon, par lb | 0 13 | à 0 15 |
| Tête en fromage, par lb | 0 10 | à 0 10 |
| Cœur " | 0 10 | à 0 10 |
| Langue " | 0 10 | à 0 15 |
| Poulets vivants (par coup) lb. | 0 30 | à 0 35 |
| Poules " " | 0 65 | à 0 70 |
| Œufs, par douz | 0 25 | à 0 30 |
| Beurre, par lb | 0 20 | à 0 25 |

LÉGUMES.

| | | |
|---|---|---|
| Patates, par minot | 0 80 | à 0 90 |
| Tomates, par lb | 0 00 | à 0 00 |
| Choux, par 100 | 8 00 | à 10 00 |
| Oignons, par minot | 1 50 | à 2 00 |

PEAUX.

| | | |
|---|---|---|
| Peaux vertes | 2 50 | à 3 00 |
| Peaux sèches | 1 00 | à 1 50 |

POISSON.

| | | |
|---|---|---|
| Poisson blanc, par lb | 0 06 | à 0 10 |
| Brochet " | 0 03 | à 0 01 |
| Morue " | 0 00 | à 0 10 |

BOIS ET CHARBON.

| | | |
|---|---|---|
| Tremble | 3 00 | à 3 50 |
| Frêne, chêne et épinette rouge | 5 00 | à 5 50 |
| Perches de tremble | 3 00 | à 3 50 |
| Charbon dur | 9 50 | à 10 00 |
| Charbon mou | 6 00 | à 6 50 |

FOIN.

| | | |
|---|---|---|
| Foin de prairie | 10 00 | à 12 00 |
| Foin pressé, par tonne | 12 00 | à 0 00 |

GRAINS.

| | | |
|---|---|---|
| Blé dur No. 1, par minot | 0 70 | à 0 75 |
| Avoine, par minot | 0 50 | à 0 55 |
| Orge " | 0 60 | à 0 65 |

FARINE.

| | |
|---|---|
| Farine par 100 lbs XXX | 1 20 |
| " " XXXX | 1 40 |
| " " Strong Baker | 2 40 |
| " " Roller Process | 2 75 |

DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| Poulet " | 0 10 | à 0 12 |
| Dindon " | 0 15 | à 0 18 |

BOIS DE CONSTRUCTION.

| | |
|---|---|
| 1ère planches communes, blanchies. | 22 00 |
| 2ème " " | 18 00 |
| 1ère " brutes | 20 00 |
| 2ème " " | 18 00 |
| Doublage brut | 16 00 |
| Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous | 20 00 |
| Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels | 1 00 |
| Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous | 20 00 |
| Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels | 1 00 |
| Clôture | 20 00 |
| Tringles 2 et 3 pouces | 23 00 |
| Planches, de toute largeur, qualité A. | 45 00 |
| " " " B. | 40 00 |
| " " " C. | 35 00 |
| " " " D. | 30 00 |
| 1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces | 55 00 |
| 2ème " " | 40 00 |
| Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds | 35 00 |
| Pin 2ème " " | 32 00 |
| Pin 3ème " " | 29 00 |

**Marche du Cultivateur.**

| | | |
|---|---|---|
| Beurre, frais, la lb | 0 18 | à 0 25 |
| Beurre, salé, la lb | 0 15 | à 0 18 |
| Œufs frais, la doz | 0 25 | à 0 30 |
| Œufs en boites, la doz | 0 18 | à 0 20 |
| Patates, le minot | 0 70 | à 0 75 |
| Navets, le minot | 0 00 | à 1 50 |
| Carrottes, le minot | 0 00 | à 1 50 |
| Panais, le minot | 0 00 | à 1 25 |
| Betterave, le minot | 0 00 | à 1 25 |
| Oignons, le minot | 1 50 | à 1 80 |
| Choux, par 100 | 4 00 | à 15 00 |
| Oie, par lb | 0 12 | à 0 13 |
| Canards, par lb | 0 10 | à 0 12 |
| Dindes, par lb | 0 12 | à 0 12½ |
| Poulets, par lb | 0 08 | à 0 00 |
| Bois, epinette, la corde | 5 00 | à 5 50 |
| " tremble. | 3 00 | à 3 50 |
| " perches de tremble | 3 00 | à 4 00 |
| Foin, la tonne | 9 00 | à 10 00 |
| Paille, la tonne | 5 00 | à 0 00 |
| Bœuf, par lb, par quartier | 0 03 | à 0 04 |
| Bœuf vif, par lb | 0 00 | à 0 02½ |
| Porc, abattu, par lb | 0 05½ | à 0 06½ |
| Cochons, vif, par lb | 0 03 | à 0 04 |
| Mouton, vif, par lb | 0 00 | à 0 17 |
| Veau, abattu, par lb | 0 04 | à 0 05 |
| Veau, vif, par lb | 0 00 | à 0 04 |
| Blé, le minot | 0 70 | à 0 75 |
| Avoine, le minot | 0 40 | à 0 45 |
| Orge, le minot | 0 55 | à 0 60 |